

83, rue Saint Fus cien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20160330_DL_04

OBJET : Attribution du marché « Programme complémentaire de Montée en débit sur le réseau cuivre »

Date de convocation :
4 mars 2016

Date de séance:
30 mars 2016

Date d'affichage :
8 avril 2016

Membres en exercice : 9

Membres présents : 5

Membres votants : 5

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**
Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille seize, le trente mars à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

Etaient présents : Ernest CANDELA, Jean-Claude LECLABART, Philippe COCQ et James HECQUET

Secrétaire de séance : Jean-Claude LECLABART

LE BUREAU

- Vu la délibération n°4 du Comité syndical du 1^{er} juillet 2015 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu le marché « Programme complémentaire de montée en débit sur le réseau cuivre » dont la consultation a été lancée en procédure formalisée le 6 janvier 2016,
- Vu la proposition d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres en date du 30 mars 2016,

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le marché « Programme complémentaire de montée en débit sur le réseau cuivre » est attribué comme suit :

➤ **Lot 1 : Travaux d'aménagement de sites PRM**

Mandataire : IMOPTEL (94200 IVRY SUR SEINE) / Etablissement : AXIANS SOMME NUMERIQUE (80000 AMIENS)

En groupement conjoint avec : SOGETREL (92130 ISSY LES MOULINEAUX) / Etablissement : SOGETREL Agence d'Amiens (80046 AMIENS)

En groupement conjoint avec : SANTERNE NORD TELECOM / AXIANS SERVICES INFRAS NORD (62580 GAVRELLE)

➤ **Lot 2 : Travaux d'infrastructures pour les collectes optiques**

Mandataire : IMOPTEL (94200 IVRY SUR SEINE) / Etablissement : AXIANS SOMME NUMERIQUE (80000 AMIENS)

En groupement conjoint avec : SOGETREL (92130 ISSY LES MOULINEAUX) / Etablissement : SOGETREL Agence d'Amiens (80046 AMIENS)

En groupement conjoint avec : SANTERNE NORD TELECOM / AXIANS SERVICES INFRAS NORD (62580 GAVRELLE)

➤ **Lot 3 : contrôle et suivi des travaux**

Offre irrégulière éliminée

Conformément à l'article 35-I du code des marchés publics, le Président est autorisé à conclure un marché conforme aux besoins du syndicat mixte selon une procédure négociée.

ARTICLE 2 – Le Président est autorisé à signer les actes d'engagement et autres pièces liées à la mise en œuvre du présent marché.

ARTICLE 3 - Il sera rendu compte au comité syndical de la présente délibération.

ARTICLE 4 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.